

Rome et le Saint Suaire de Turin

— o —

Depuis des mois, la presse catholique de tous les pays s'est beaucoup occupée de la question du Saint-Suaire de Turin.

Pour ceux de nos lecteurs qui ne seraient pas au fait, nous rappellerons qu'une vue photographique ayant été prise du Saint-Suaire qui est conservé à Turin, et dont la famille royale d'Italie est propriétaire, l'appareil révéla sur la toile antique une représentation saisissante du corps de N.-S. Jésus-Christ. On se demanda alors comment ce portrait pouvait se trouver sur le Saint Suaire. Les uns y virent une peinture exécutée, avec une rare perfection, par un artiste inconnu ; les autres soutinrent qu'en vertu de lois scientifiques connues la présence du corps de Notre-Seigneur dans ce Suaire, durant trois jours, avait suffi pour former un cliché photographique, et que l'on se trouvait à avoir là, par un fait naturel mais providentiel, une exacte photographie de l'Homme-Dieu après la Passion.

Et là-dessus, les brochures et les articles de revues se succédèrent en faveur de l'une ou de l'autre de ces théories.

Mais nulle part nous n'avions vu ce qu'à Rome on pensait de tout cela.

Aussi, l'extrait suivant, du correspondant romain de la *Croix* de Paris, écrivant à la date du 15 décembre, intéressera ceux de nos lecteurs qui ont suivi la discussion de l'authenticité du portrait du Saint Suaire de Turin :

On a beaucoup étudié et discuté, depuis quelque temps, la question du Saint-Suaire de Turin.

Rome l'étudiait aussi et attendait. Léon XIII avait donné l'ordre à la Congrégation des Indulgences et Reliques de s'en occuper. Les consultants, s'appuyant sur les diverses brochures publiées et sur d'autres documents inédits trouvés aux archives du Vatican, ont fait un travail d'ensemble. Ses conclusions n'ont pas été soumises à une réunion officielle des cardinaux, mais directement portées au Très Saint-Père. Il n'y a, par conséquent, rien d'officiel et, très probablement, il n'y aura jamais rien d'officiel.

Il s'ensuit que la question reste encore libre, que les brochures peuvent librement s'imprimer soit pour, soit contre le Saint Suaire de Turin.

On s'accorde néanmoins, à la suite de toutes ces discussions, à reconnaître la force très réelle des objections.

DON GIUSEPPE.

Nous
« La s
désireus
vent les
indulger
pourvu
elle a dé
seurs des
par d'au
selon qu'
« Néan
à la con
méthode
plus abo
indulgence
pour le r
« Convi
recourir à
faveur les
indulgence
signes, ou
cunement
« Les E
lieu au Va
« Affirm
accorder ce
16 février
Dans l'
le 18 juille
tence des E
demandée.
« Donn
gation, le 1